Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'une piscine à faible impact environnemental au 133 rue BELLIARD, Paris 18ème

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: VILLE DE PARIS - DPCA

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: BENHAIM Reine, Directrice adjointe de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture de la ville de Paris

RCS / SIRET: 2 1 7 5 0 0 0 1 6 0 0 0 1 9

Forme juridique: collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Catégorie 44d): Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements	Constructions d'une piscine de 2 bassins rue Belliard à Paris 18ème

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une piscine prioritairement destinée aux scolaires et au grand public du quartier, accessibles à tous, comprenant:
-1 bassin sportif de 15x25m (6 lignes d'eau)
-1 bassin d'apprentissage 10 x15m
Ces deux bassins sont couverts afin de permettre l'utilisation toute l'année
- des locaux techniques en sous-sol
- toiture végétalisée ne comportant pas de solarium et jardin en extension du terrain de sport (TEP) existant

Projet nécessitant la démolition:
- de 3 niveaux de parking dont 1 semi-enterré et sa rampe d'accès, d'un garage de réparation d'automobiles, d'un immeuble d'habitations R+2+combles et de boxes de parking--> démolition en cours
- démolition de l'office de l'école et reconstitution du pignon de l'école --> 4ème trimestre 2022

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Pour répondre au Plan Nager à Paris, la Ville de Paris a programmé la construction d'une piscine au 133 rue Belliard dans le 18eme arrondissement. Cet équipement améliorera l'offre du quartier pour le 17ème et 18ème arrondissement , moins doté en infrastructures dédiées à la natation (pas de piscine dans l'ouest du 18ème arrondissement).
La piscine Belliard proposera un bassin sportif de 25 mètres, comportant 6 lignes d'eau, ainsi qu'un petit bassin ludique et dédié à l'apprentissage.
La toiture du bâtiment sera végétalisée conformément au Plan Local d'Urbanisme, afin d'apporter toujours plus de verdure et d'air au quartier. Cette 5ème façade végétalisée améliorera le cadre de vie des voisins en surplomb de l'équipement.
Le chantier se veut tout d'abord respectueux de l'environnement. Un diagnostic de la faune et de la flore sur site a été réalisé par un écologue afin que le projet prenne en compte et respecte au maximum l'environnement.
C'est également un projet qui tend vers une haute performance environnementale, répondant aux objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris. Végétalisation, gestion de l'énergie, de l'eau, choix des matériaux : nombreuses sont les faces du projet qui prennent en compte la préservation de l'environnement. Dans son fonctionnement quotidien, la piscine Belliard sera économe en énergie et utilisera une part importante d'énergies renouvelables. La démarche bas carbone est au cœur du projet.
Tout projet de construction, quelle que soit son ampleur, se doit de respecter au maximum la vie quotidienne des habitants du quartier. Aspects visuels, confort acoustique, olfactif et hygrothermique : aucun aspect ne sera laissé au hasard tout au long du chantier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La charte de chantier à faible impact environnemental sera signée par toutes les entreprises et leurs sous-traitants.

Planning prévisionnel: de septembre 2022 à juillet 2024
- période de préparation : 2 mois
- démolition - terrassement - gros œuvre: 8 mois dont 1 mois d'évacuation
- charpente bois: 4 mois
- couverture d'étanchéité: 5 mois
- menuiseries extérieures et bardage: 1,5 mois
- traitement des façades: 3 mois
- lots second oeuvre: 6,5 mois
- lots piscines et bassins: 4 mois
- espaces verts: 1 mois
- traitement façades: 3 semaines
- VRD: 3 semaines

voir planning en annexe

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Construction d'une piscine prioritairement destinée aux scolaires (dimensionnée pour accueillir 3 classes de manière simultanée) et au grand public du quartier.

Fréquence maximale instantanée: 525 personnes, ce qui correspond à 1 personne/m² de bassins et 25 personnels et accompagnants (ratio retenu pour les piscines en France au titre de la sécurité incendie).

Horaire d'ouverture :
du lundi au vendredi au maximum de 7h30 - 23h en fonction des périodes scolaires et estivales.
samedi: 7h-20h
dimanche: 8h-18h

Les clôtures sur rue et sur TEP ont été augmentées à 3 m.
L'accès du jardin surplombant le parvis est réservé au personnel de la piscine.
Des garde-corps et un bandeau d'acrotère en façade sur le TEP protègent la toiture non accessible au public de tout accès.
Le jardin sur le TEP propose des agrès en extension du TEP.
La sécurisation de la résidence Le Fleurus et de l'école est renforcée par des grilles en limites de propriété.
Un portail à condamnation permet d'ouvrir ou fermer la liaison entre la piscine et le TEP.
La toiture de la piscine complète l'agrément paysager du TEP en coeur d'îlot.
Le jardin d'agrément visuel permet de distancer la piscine de la résidence le Fleurus et de préserver le calme des résidents.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique: délibération du conseil de Paris les 14, 15 et 16 décembre 2015, puis seconde délibération du Conseil de paris les 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 suite au rapport du commissaire enquêteur
Permis de démolir: n° PD 075 118 21 V0002 – avis favorable du 19/03/2021
Permis de construire: n° PC 075 118 22 V0001 - date du dépôt: 03/01/2022 - en cours d'instruction

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emplacement réservé	3100m² (environ 105 x 28m)
Surface utile piscine	2300 m²
Bassin sportif	375 m²
Bassin d'apprentissage	150 m²
Surface en pleine terre	232 m²
Surface végétalisée en toiture avec15 cm de substrat	427 m²
Surface végétalisée en toiture avec 40 à 80 cm de terres végétales	1332 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

133 rue Belliard
75018 PARIS

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 02°20'05"E **Lat.** 48°53'46"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit de la Métropole du Grand Paris approuvé le 04/12/2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site est hors du périmètre des biens inscrits au patrimoine mondial de l'humanité auquel est soumis Paris. Le site est situé dans le périmètre de 500m d'un monuments historique: Boulangerie au 159 rue Ordener, Paris 18ème: inscrit en mai 1984. Ce bâtiment est situé à 320m de la future piscine.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN: - R111.3 - dissolution de gypse approuvé le 25/02/1977 - R111.3 - Anciennes carrières approuvé le 19/03/1991 PPRi de Paris prescrit le 08/03/2006, approuvé le 19/04/2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Diagnostic pollution de HPC en janvier 2021 mettant en évidence: - la présence ponctuelle de métaux entre 0 et -1m en partie nord-est; - présence ponctuelle de HCT C10-C40 entre -2.5 et -4m et -7 et -8m dans la partie centrale ouest au droit et sous le futur sous-sol de la piscine - présence teneur notable de HAP en partie centrale et centrale-est entre -0.5 et -1.5m
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de répartition des eaux de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'accent est mis sur la limitation d'eau par prévention du gaspillage , détection des fuites et le recyclage des eaux des bassins. Consommation d'eau sanitaire : 4 351m3 /an Consommation d'eau pour le traitement d'eau: 7 084m3/an dont vidanges semestrielles autres consommation d'eau (nettoyage et arrosage) : 834 m3/an La consommation d'eau annuelle est estimée à 12 269m3 Le site est situé en unité de distribution nord-ouest. Il s'agit de l'eau des sources de l'Avre traitée à Saint Cloud.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Il est prévu d'évacuer 22 650m3 de terres réparties de la manière suivante: Hypothèse basse: environ 17 080m3 en ISDI, 1 150 m3 en comblement de carrière de gypse, 4 420m3 en ISDND Hypothèse haute: environ 14 310m3 en ISDI, 8 320m3 en ISDND Données issues du diagnostic de HPC de janvier 2021
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Apport de 237 m3 de terre végétale et 231 m3 de substrat allégé Les infrastructures et la superstructure des espaces d'accueil et vestiaires sont en béton coulé sur place ou maçonné suivant les locaux avec couverture bac acier. La halle bassin bénéficie d'un traitement qualitatif avec une charpente en bois lamellé collé et métal, avec une couverture en bac acier qui accueille un complexe végétalisé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un diagnostic écologique a été réalisé avant travaux le 21/12/2018 (voir document en annexe 3) répondant au label Biodivercity initié par le Conseil International Biodiversité et Immobilier (CIBI). Le projet a pris en compte les recommandations telles que le maintien de la mosaïque d'habitats existante; renforcement de la strate arbustive notamment régionale; ; maintien des habitats prioritaires; éviter au maximum l'imperméabilisation des sols (toiture végétalisée);coefficient de réflexion inférieur ou égal à 15% (préservation de l'avifaune fac à l'effet miroir)...
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	6 ICPE recensées dans le 18ème L'ensemble du territoire parisien est vulnérable au risque de TMD du fait de la multitude d'axes de transport (routier, ferré, fluvial et par les canalisations). Le site n'est pas situé à proximité d'une canalisations GRT gaz ou d'une station de compression. Le territoire de Paris est traversé par une section de la ligne T01 T07 du réseau du pipeline LE HAVRE-PARIS exploité par TRAPIL qui est en cours de mise à l'arrêt définitif et ne présente plus de risque justifiant des mesures de maitrise de l'urbanisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le 18ème arrondissement est situé en dehors du zonage du PPRI de la ville de Paris. Le site est situé en zone comportant des poches de gypse antéludien et est donc soumis au PPRn. Une étude géotechnique (mission G2 AVP + G5) a été réalisée sur la zone d'étude par BS Consultants en avril 2021. Cette étude a défini les principes de terrassements/soutènement et les fondations envisageables. Des sondages complémentaires sont prévus après la démolition des bâtiments existants.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Provenance de l'eau: Eau de Paris qui respecte les 56 paramètres de potabilité définis par le Code de la santé publique dans le cadre des normes européennes Contrôle journalier de la qualité de l'eau par la ville et tous les 2 jours par l'ARS Utilisation d'un grès cérame pour les revêtements contenant un biocide Une analyse des Risques Résiduels sera réalisée à l'issue des terrassements pour s'assurer de l'absence de risque sanitaire non acceptable pour les futurs usagers du site
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	La futur piscine est réalisée pour les besoins du quartiers et notamment les scolaires qui viennent à pied, à vélo et trottinette (local prévu à cet effet) La parcelle ne comprendra aucune place de parking VL. Le site est largement desservi par les transports en communs : - Métro L13 (Porte de Saint-Ouen), - Tramway L3b (Angélique Compoint ou Porte de Saint Ouen) - Bus L341, L95, L60, L31, L137
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Piscine intégrée dans un environnement urbain bruyant (école, TEP, présence de nombreux axes de circulation routière et à la forte fréquentation)- Une étude acoustique a été réalisée pour définir l'isolement acoustique à mettre en place aussi bien pour les usagers que les riverains. Le projet répond à la certification HQE (cible 9: confort acoustique traité en performant) --->n'impacte pas et n'est pas impacté par les nuisances sonores extérieures

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Les locaux sources d'odeur sont placés en dépression pour éviter la propagation des odeurs vers les locaux plus nobles. Les nuisances olfactives provenant essentiellement de l'activité interne au site à savoir sont des rejets d'air chloré évacués en toiture. Ces rejets seront filtrés suivant les normes en vigueur. Il n'y a pas de nuisance olfactive extérieure identifiée dans l'analyse de site.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	le projet a été conçu de manière à utiliser au maximum la lumière naturelle. Des études d'éclairement des espaces intérieurs et extérieurs ont été réalisées. La double orientation de la halle bassin permet d'éviter les risques d'éblouissement des zones de surveillance par les MNS. Dans les bureaux, la protection solaire extérieure et la gestion de l'éblouissement est assurée par des stores orientables motorisés. Eclairage nocturne sera limité et orienté vers le bas (protection avifaune)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Débit de ventilation de 11 500m3/h Rejets d'air chloré évacués en toiture. Ces rejets seront filtrés suivant les normes en vigueur -- > impact négligeable
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eau pluviale: la toiture végétalisée permet un abattement des 12 premiers mm + une cuve de rétention enterrée de 20 m3 pour ensuite être réutilisées pour l'arrosage. Un trop plein est prévu sur le réseau public. Eaux usées: Une note de calcul concernant les EU a été réalisée mettant en évidence un débit simultané total de 98.18 l/s --> branchement EU/EV de la parcelle sera réalisé en Ø315mm avec pente de 1% Vidange semestrielle de la piscine, soit 807 m3 par vidange
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Il n'y a pas de co-visibilité avec le Monument Historique répertorié. Le projet a au contraire un impact positif sur le paysage avec une approche paysagère respectueuse de l'environnement et de la biodiversité du site existant: toitures végétalisées et plantées, préservation de plusieurs surfaces non bâties en pleine terre, utilisation de bois. Préconisation de la DRAC: un diagnostic préventif archéologique n'est pas nécessaire
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site était utilisé pour du stationnement jusqu'alors. La parcelle était identifiée dans le PLU comme un emplacement réservé pour un équipement public. La construction de la piscine va avoir un impact positif sur le quartier vis à vis du cadre de vie répondant à un besoin.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet immobilier Halte urbaine Belliard (Avis de la MRAe en date du 09/04/20) prévoit l'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier, de salariés (bureaux et commerces).
La construction de la piscine dans le quartier pourra répondre à une nouvelle demande mise déjà en évidence par le Plan Nager à Paris.
Le projet aura une incidence positive pour cet autre projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Projet répondant à plusieurs labels:
- Certification HQE™ Equipements sportifs – Piscine (Certivéa) niveau Excellent, avec le profil suivant : Les Cibles 1 (insertion du projet dans son environnement immédiat), 3 (chantier à faible impact environnemental), 4 (économie d'énergie), 5 (gestion de l'eau), 7 (maintenance- pérennité des performances environnementales), 13 (qualité sanitaire de l'air), 14 (qualité sanitaire de l'eau) traitées en Très Performant, les 7 autres cibles traitées en Performant (choix des produits, gestion des déchets d'activité, confort hygrothermique, confort acoustique, confort visuel, confort olfactif, qualité sanitaire des espaces)
- Niveau 1 du label Bâtiment biosourcé
- Label Biodivercity
- Niveau A1 du Pacte Fibois - Ile de France.
- Conformité RT2012 et atteinte du niveau E3C2 pour la partie du bâtiment soumise au calcul réglementaire (partie administration au R+1)
- conformité Plan Climat

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et de concertations dans le cadre de la DUP. L'ensemble des remarques du rapport d'enquête a été prise en considération dans la phase de conception du projet. La consultation des représentants de la mairie et des riverains a été poursuivie tout le long du projet.
Le projet répond à un ensemble de certifications et de Labels tenant en compte la relation du bâtiment avec son environnement immédiat, le choix des matériaux, la réalisation d'un chantier à faible impact environnemental, la gestion de l'énergie, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, l'entretien et la maintenance, le confort hygrothermique, le confort acoustique, le confort visuel, le confort olfactif, la qualité sanitaire des espaces, la qualité sanitaire de l'air, la qualité sanitaire de l'eau et le label Biodivercity.
Ainsi, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : présentation du projet - Annexe 8: Analyse du site environnementale pour consultation de l'équipe de MOE - Annexe 9: Diagnostic écologique - décembre 2018 - Annexe 10: Extrait du diagnostic pollution du sol - Annexe 11: notice environnementale - DCE - Annexe 12: planning prévisionnel

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à PARIS le, 22/04/22

Signature

La Directrice Adjointe
Constructions Publiques et Architecture

Reine BENHAÏM

STD FRANCE / OGI Omnium Général d'Ingénierie	**Construction d'une piscine de 2 bassins au 133 rue Belliard à Paris 18ème**				PARIS
Annexe 2 :	*Echelle*	1/25 000ème			
Plan de situation	*N° affaire*	L2022.01.22.TR	*Dessinateur*	CG	
	Date	28/03/22	*Vérificateur*	JMH	

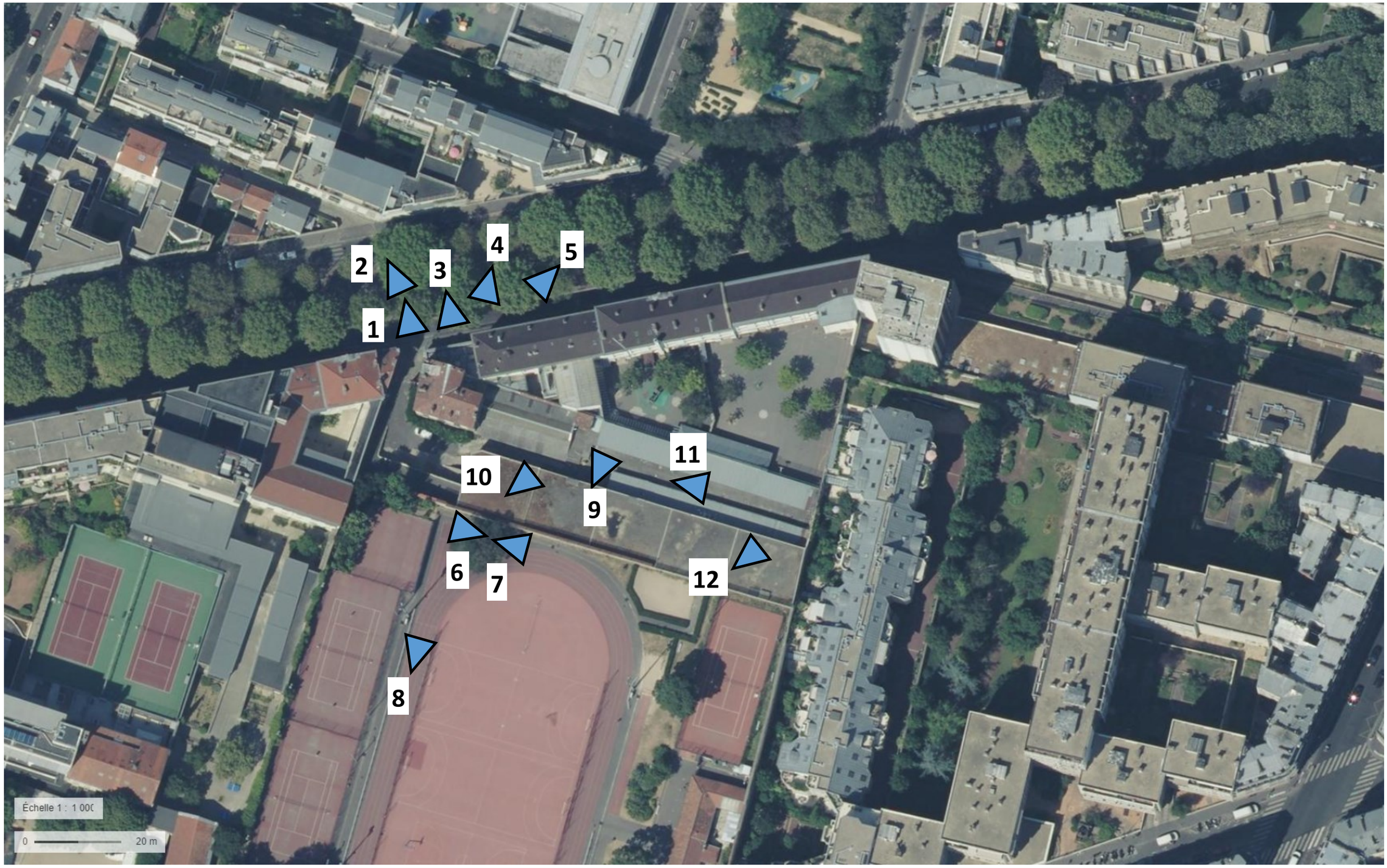

STD FRANCE / OGI Omnium Général d'Ingénierie	**Construction d'une piscine de 2 bassins au 133 rue Belliard à Paris 18ème**				PARIS
	Annexe 3: Localisation cartographique des prises de vue	*Echelle*	1/1 000ème		
		N° affaire	L2022.01.22.TR	*Dessinateur*	CG
		Date	11/04/22	*Vérificateur*	JMH

1/ Photographie - Angle Ecole, Office et portail existant d'accès à la parcelle

2/ Photographie - Façade Nord de l'Ecole et du lycée hôtelier, rue Belliard

3/ Photographie sur office existante à démolir et Lycée hotelier - rue Belliard

4/ Photographie - Façade Nord et Est du Lycée hotelier - rue Belliard

5/ Photographie - Façade Nord école - rue Belliard

6/ Photographie - TEP, vue vers lycée Hôtelier - mur mitoyen

7/ Photographie -TEP, vue sur Cité Fleurus

8/ Photographie -TEP, vue depuis TEP vers mur mitoyen

9/ Photographie - Vue sur façade d'école côté cour (façade sud)

10/ Photographie - Vue sur façade d'école côté cour (façade sud)

11/ Photographie - Vue sur façade de la cité Fleurus, côté jardin (façade Ouest)

12/ Photographie - Vue sur façade de la cité Fleurus

Bourgueil & Rouleau
architectes d.p.l.g.
46 Avenue de la Tranchée
37100 Tours
T: 02 47 54 53 89 - F: 02 47 54 15 99
E: agence@bourgueilrouleau-architectes.fr

Maître d'Ouvrage	IND.	DATE	MODIFICATION					
Villes de Paris Direction Constructions Publiques et Architecture 6 avenue de la Porte d'Ivry 75013 Paris				PROJET	ECO-CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INNOVANTE PARIS 18ème			
				DESSIN	Photographies - Environnement proche et lointain du projet de la piscine			
				ORIGINE	ARCHITECTE	ECHELLE	SO	PC7a 8a	7a et 8a
				REFERENCE		DATE	15/12/2021		

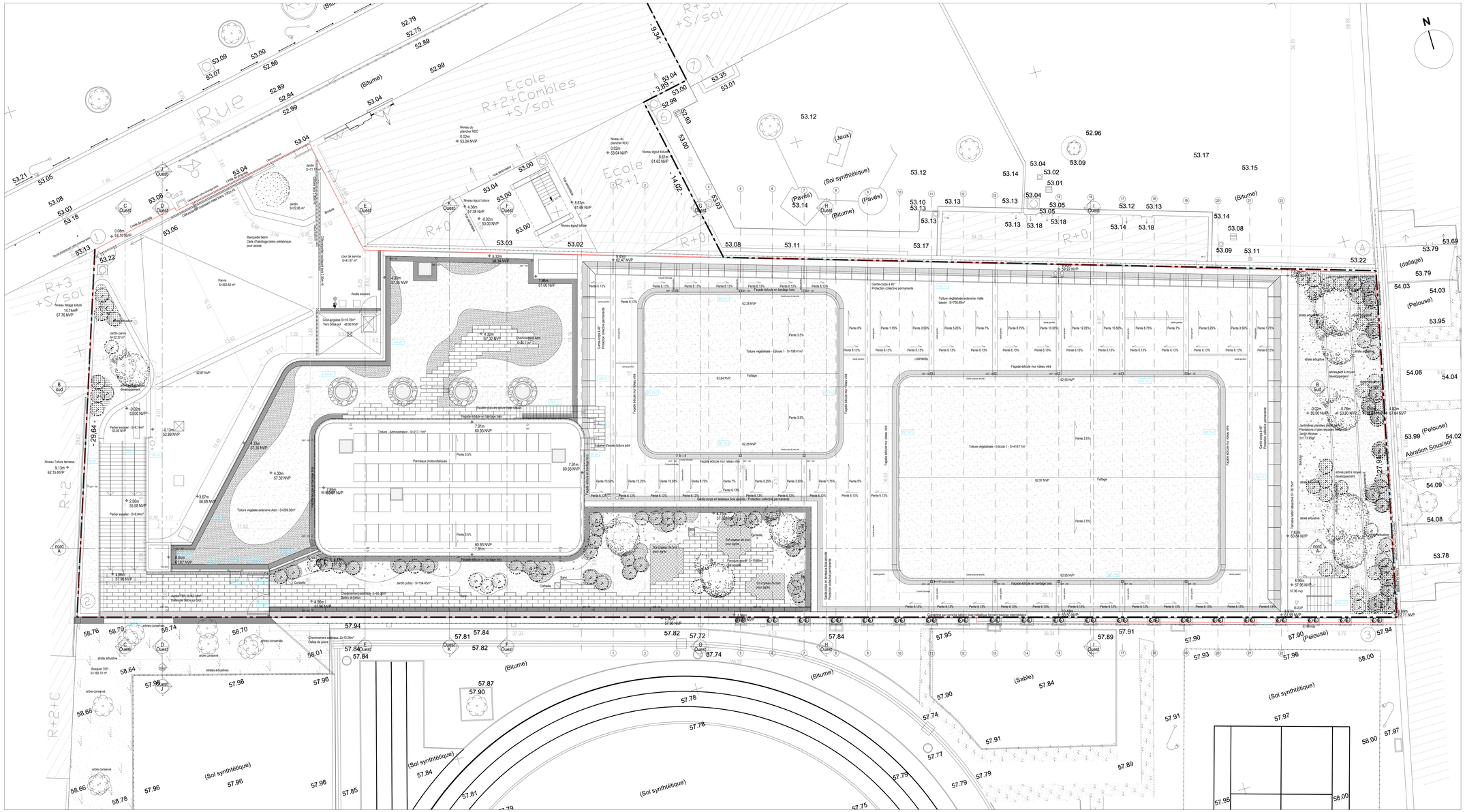
N
Rue
Ecole
R+2+Combles
+S/sol
Ecole
R+1
R+0
R+3
+S/sol
R+2
R+2+C
(Bitume)
(Sol synthétique)
(Jeux)
(Pavés)
(dallage)
(Pelouse)
(Sable)
Aération Sous sol
Terrasse béton désactivée
Jardin public - S=1154.45m²
Panneaux photovoltaïques
Toiture végétalisée extensive Adm - S=269.30m²
Toiture - Administration - S=217.11m²
Toiture végétalisée - Ecole 1 - S=198.41m²
Toiture végétalisée - Ecole 1 - S=419.77m²
Toiture végétalisée extensive- halte bassin - S=158.89m²
Façade écloue en bardage bois
Façade écloue mur rideau vitré
Garde-corps à 45°
Protection collective permanente
Garde-corps en bardeaux bois ajouré - Protection collective permanente
Escalier d'accès toiture halte bassin
Escalier d'accès toiture adm
Cheminement extérieur - S=68.90m²
Cheminement extérieur - S=10.26m²
Cheminement Adm - S=25.11m²
Cour anglaise S=16.75m²
Vers Sous sol 48.90 NVP
Cour de service S=41.67 m²
Jardin S=11.11m²
Jardin S=22.85 m²
Jardin panné S=32.32 m²
Jardin panné S=32.32 m²
Banquette béton
Dalle d'habillage béton préfabriqué pour assise
Paris S=292.60 m²
Accès secours
Niveau bitage toiture
14.7acrdt
67.76 NVP
Niveau Toiture terrasse
9.13m
62.15 NVP
Parter escalier - S=8.74m²
Parter escalier - S=6.84m²
Parter escalier - S=6.84m²
Niveau du plancher RDC
0.02m
53.04 NVP
Niveau égout toiture
8.61m
61.63 NVP
Niveau égout toiture
8.67m
61.68 NVP
Niveau égout toiture
Niveau égout toiture
-0.02m
53.00 NVP
Bordure
Bordure
Bordure

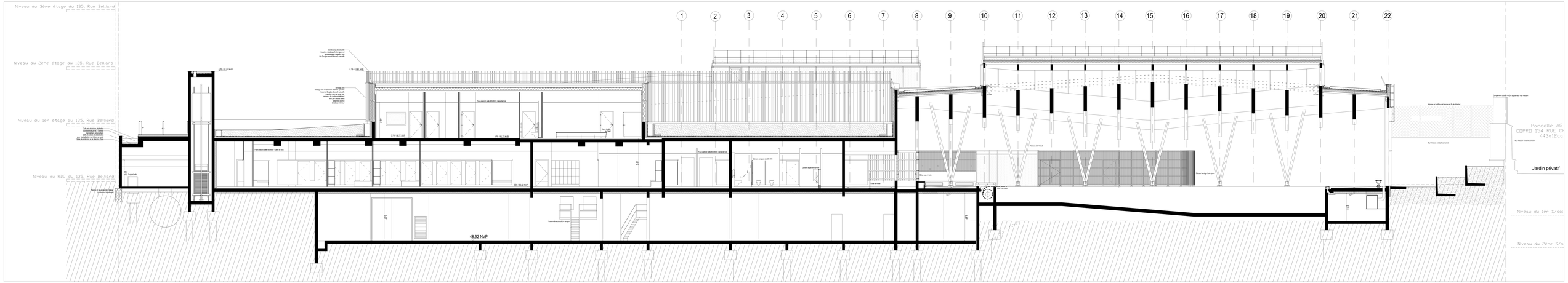

Coupe longitudinale AA

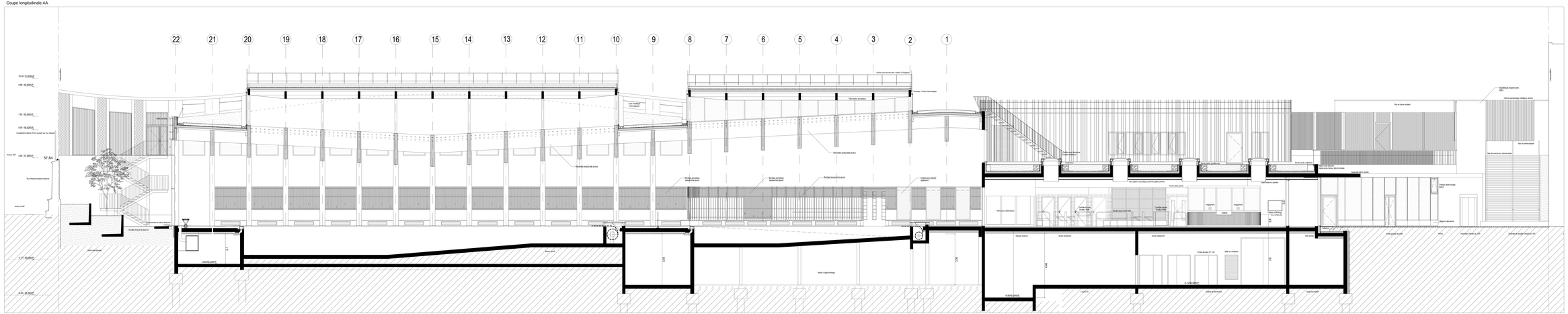

Coupe longitudinale BB

Bourgueil & Rouleau

BR Architectes
49 Avenue de la Tourelle
75 012 Paris
T 01 47 52 52 00
F 01 47 52 52 01
E agence@bourgueilrouleau-architectes.fr

Eco-Construction d'une piscine innovante

Rue de Bellard - 75018 Paris

MAITRISE D'OUVRAGE

Ville de Paris - Direction Construction Publique et Architecture
6 Avenue de la Porte d'Ivry - 75013 Paris
T :

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

ALTERIA
23 Quai Alfred Sisley - 75013 Paris
T 01 45 85 23 85

BET VRD - Structure et Fluides

CET INGENIERIE
23 Quai Alfred Sisley - 92390 Villeneuve-La-Garenne
T 01 46 08 08 77

BET PAYSAGISTE

ENGIROSTE EN VERT
23 Quai Alfred Sisley - 92390 Villeneuve-La-Garenne
T 01 46 85 87 81

BET Acoustique

ITAC
5 rue Niepce - 44300 Nantes
T 02 40 14 01 85

ECONOMISTE

GD ECO SARL
23 Les Forts - 38 rue de Paris - 28000 Chartres
T 02 37 21 12 27

BET HQE

INSIDECO
85 rue de l'Ecrivain - 75010 Paris
T 01 45 46 25 00

Coordinateur SPS

COSSEC / DEGOUY
16, rue de la Maison Rouge - 77185 Lognes
T 01 60 05 16 70

Bureau de Contrôle

RISK CONTROL
36, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
T 01 55 70 55 00

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES — ETAT PROJETE

PHASE	DATE	MODIFICATION

CRRAMA	ARCHITECTE	REFERENCE	EUA	LIND	DATE	ZONE/EDIF
Coupes longitudinales			DCE		006b	

STD FRANCE / OGI Omnium Général d'Ingénierie	**Construction d'une piscine de 2 bassins au 133 rue Belliard à Paris 18ème**				PARIS
	Annexe 5:	*Echelle*	1/2 000ème		
	Plan des abords	*N° affaire*	L2022.01.22.TR	*Dessinateur*	CG
		Date	28/03/22	*Vérificateur*	JMH

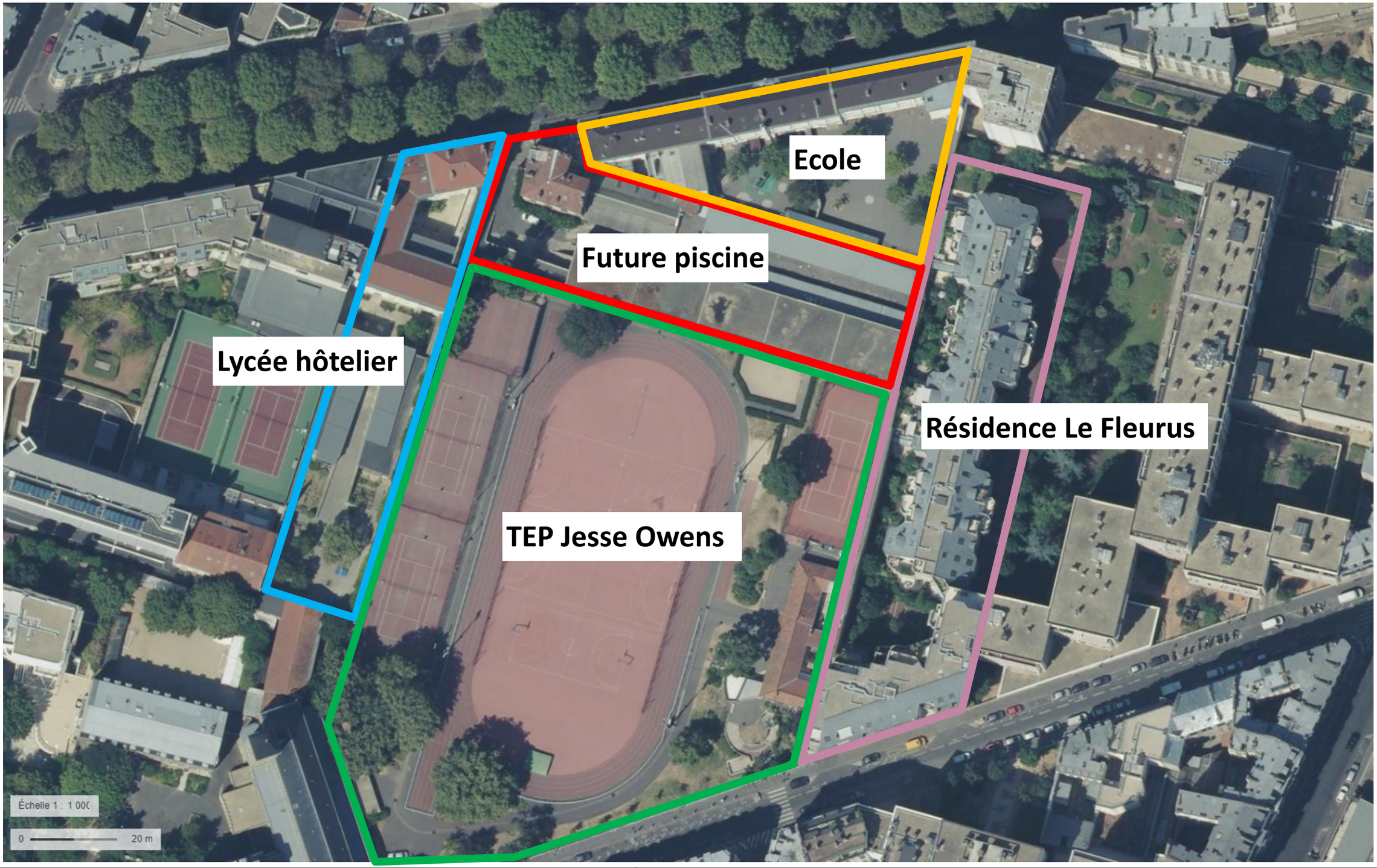

STD FRANCE / OGI Omnium Général d'Ingénierie	**Construction d'une piscine de 2 bassins au 133 rue Belliard à Paris 18ème**				PARIS
	Annexe 5 bis:	*Echelle*	1/1 000ème		
	Plan des abords	*N° affaire*	L2022.01.22.TR	*Dessinateur*	CG
		Date	28/03/22	*Vérificateur*	JMH

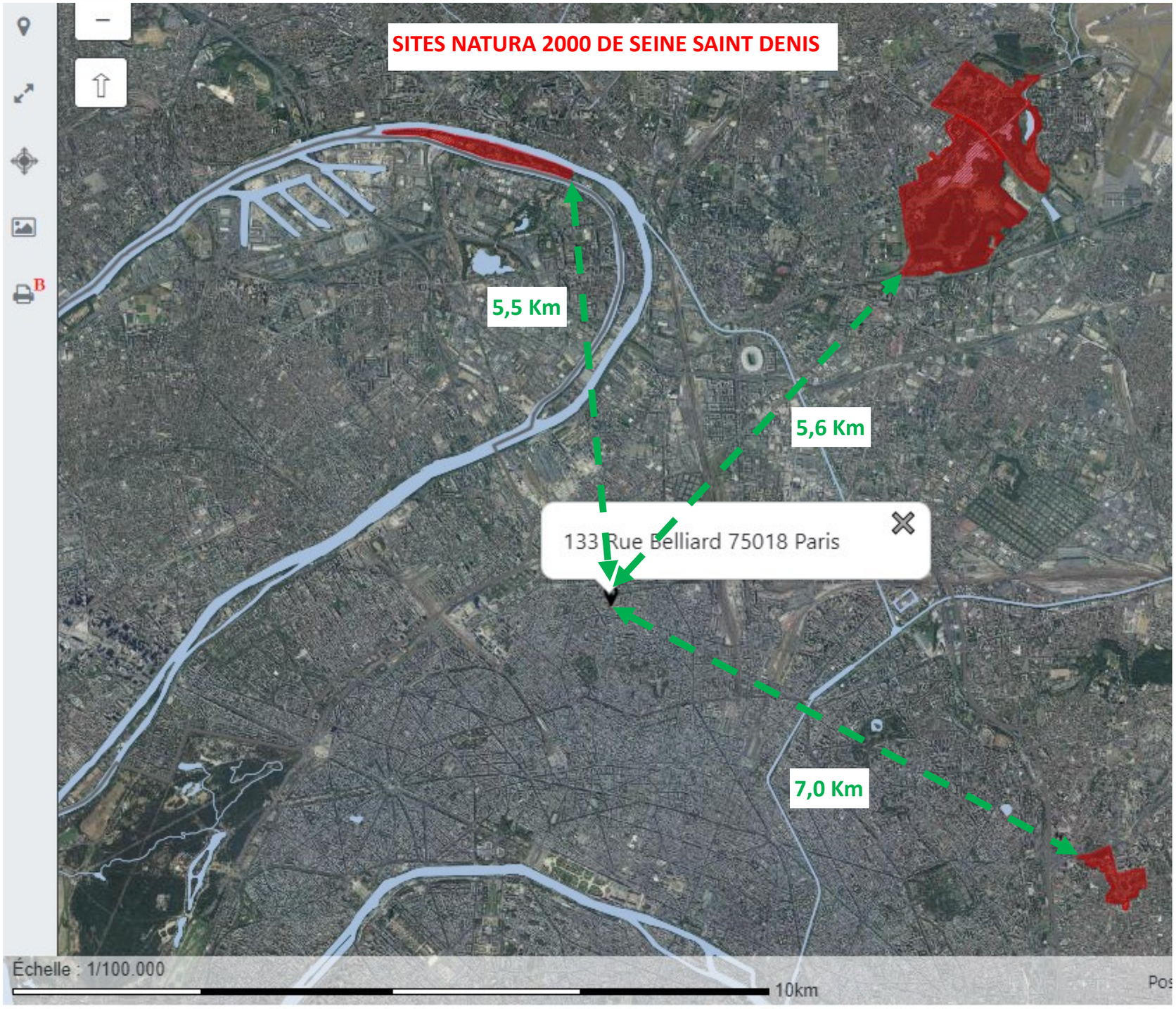

STD FRANCE / OGI Omnium Général d'Ingénierie	**Construction d'une piscine de 2 bassins au 133 rue Belliard à Paris 18ème**				PARIS
	Annexe 6: Projet au regard des sites NATURA 2000 les plus proches	*Echelle*	1/1 000ème		
		N° affaire	L2022.01.22.TR	*Dessinateur*	CG
		Date	11/04/22	*Vérificateur*	JMH

PARIS

Construction d'une piscine de deux bassins
133 rue Belliard- 75018 Paris

Présentation du projet – 26 Janvier 2022

Pour répondre au plan nager à Paris, la Ville de Paris à programmé la construction d'une piscine au 133 rue Belliard dans le 18eme arrondissement.

La Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) conduit actuellement les études de Projet de l'agence d'architecture Bourgueil & Rouleau désignée en février 2020 suite à un Concours de Maitrise d'Œuvre.

Le présent document présente :

1. L'état actuel
2. Les objectifs du Maitre d'Ouvrage
3. Le projet
4. Les impacts du chantier sur les avoisinants

2. Le contexte

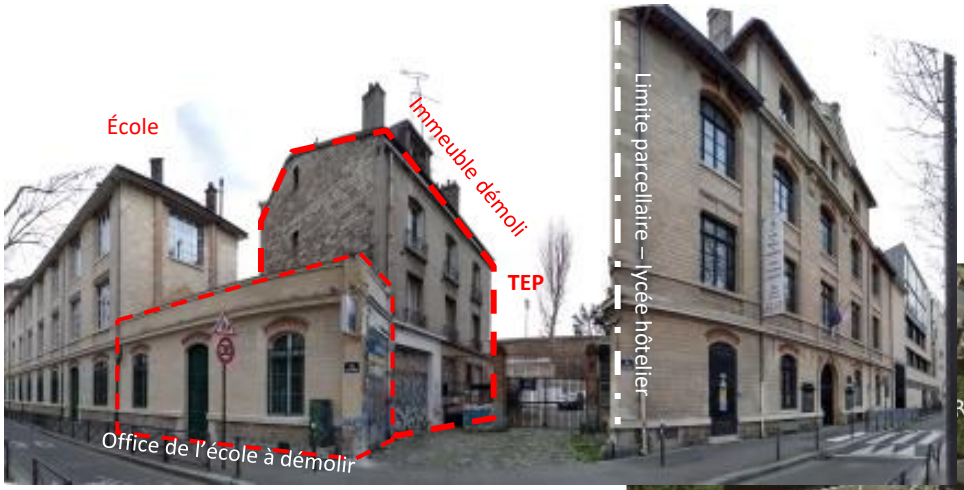

Vue existante sur la rue Belliard

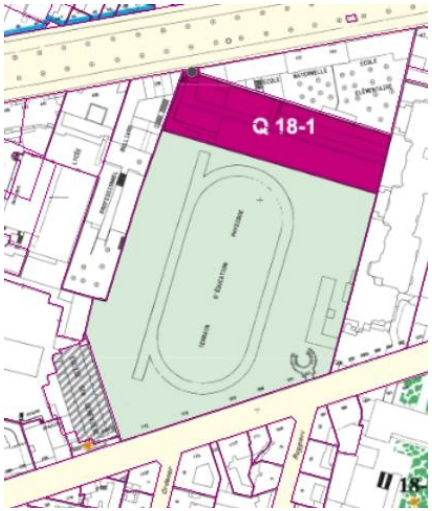

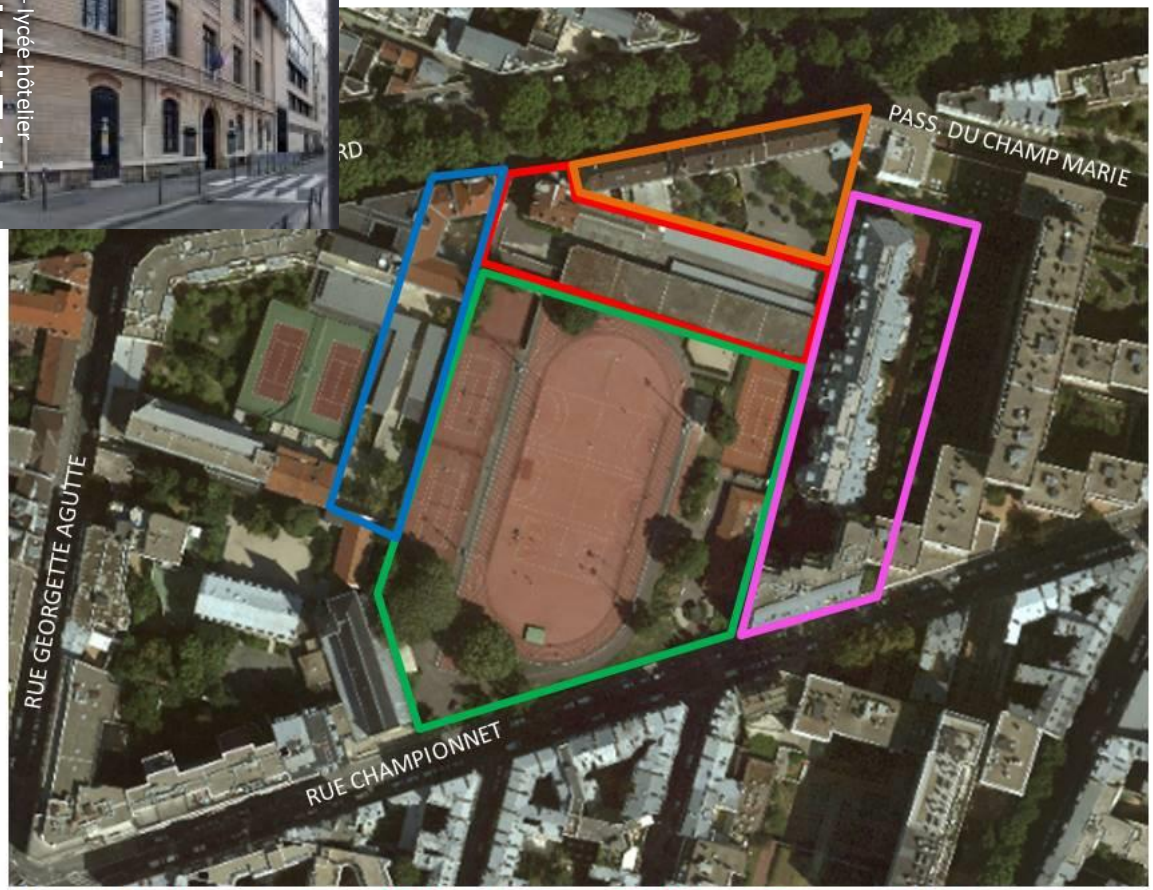

Lycée hôtelier Écoles Future piscine TEP Jesse Owens Résidence Fleurus

Cadre réglementaire
Zone Urbaine Générale pour la piscine et l'école
Zone Urbaine Verte pour le TEP

Emprise de la piscine et périmètre de l'opération

2. ÉTAT EXISTANT

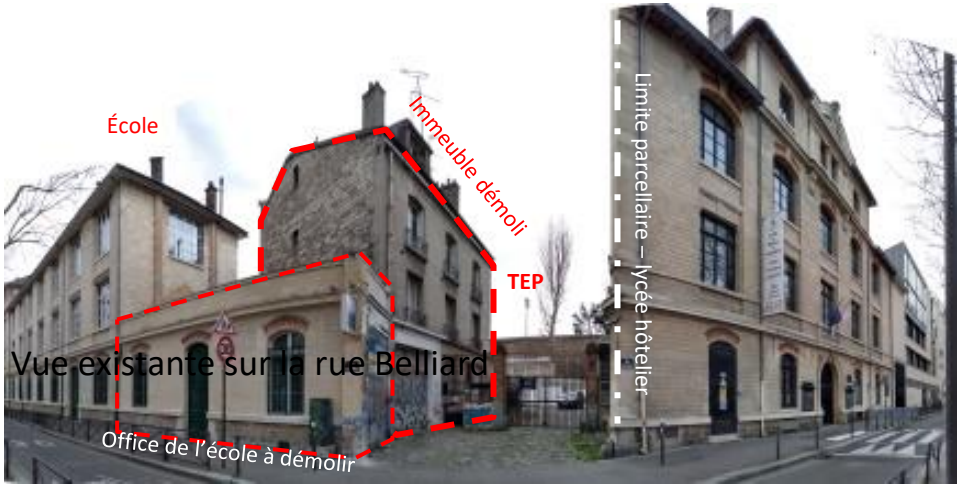

OBJECTIFS D'USAGES

Une piscine prioritairement destinée aux scolaires et au grand public.
Accessibilité pour tous

Surface utile piscine
2300 m²

1 bassin sportif
15 X 25 M

1 bassin d'apprentissage
10 X 15 m²

Flux scolaires et usagers dissociés

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Construire un bâtiment très performant en terme d'économie d'énergie
40% de gain d'énergie
Toiture et espaces libres végétalisés
Ensoleillement des avoisinants préservé
Respect du Plan Climat Air Énergie Paris 2018
Certification HQE, label Biodivercity, Pacte FIBois

CONTRAINTES DU SITE

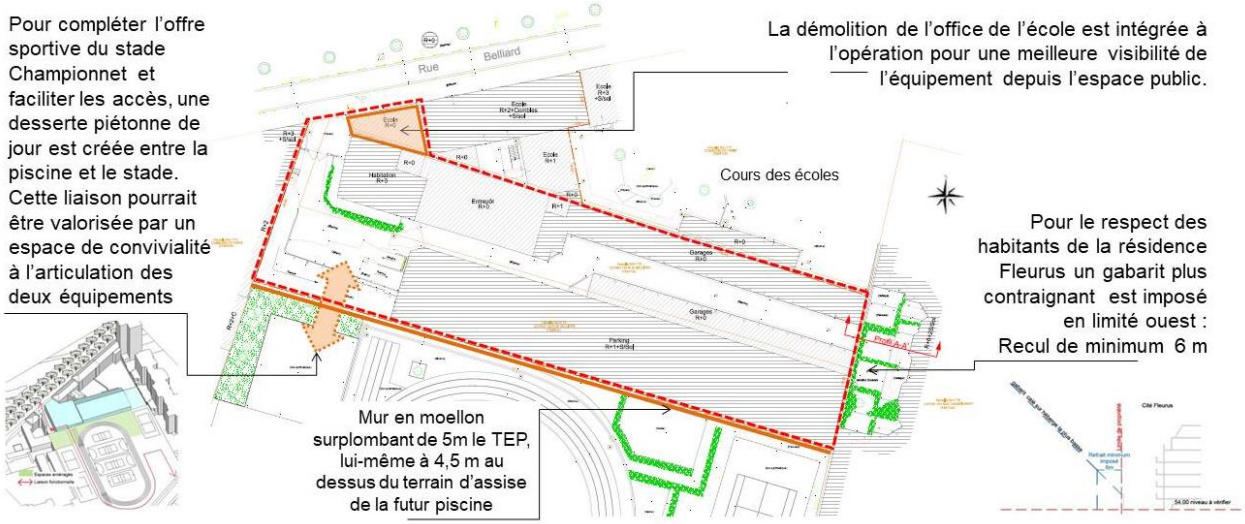

Le projet retenu est celui proposé par **l'agence Bourgueil et Rouleau Architectes** (architecte mandataire), CET Ingénierie (BET TECE), Endroits en vert (paysagiste), GED ECO (économiste de la construction), INDIGGO (BET HQE), ITAC (acousticien)

Vue axonométrique côté ouest depuis le lycée hôtelier et le TEP (APD)

4. Le projet

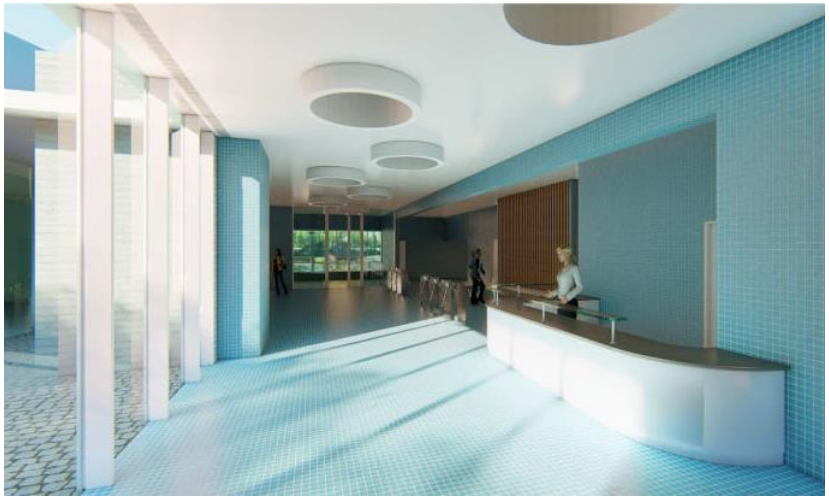

Vue sur l'accueil

Vue intérieure sur la halle bassin

Plan du RDC niveau rue Belliard : Parvis, accueil, vestiaire, halle bassin et jardin d'agrément.

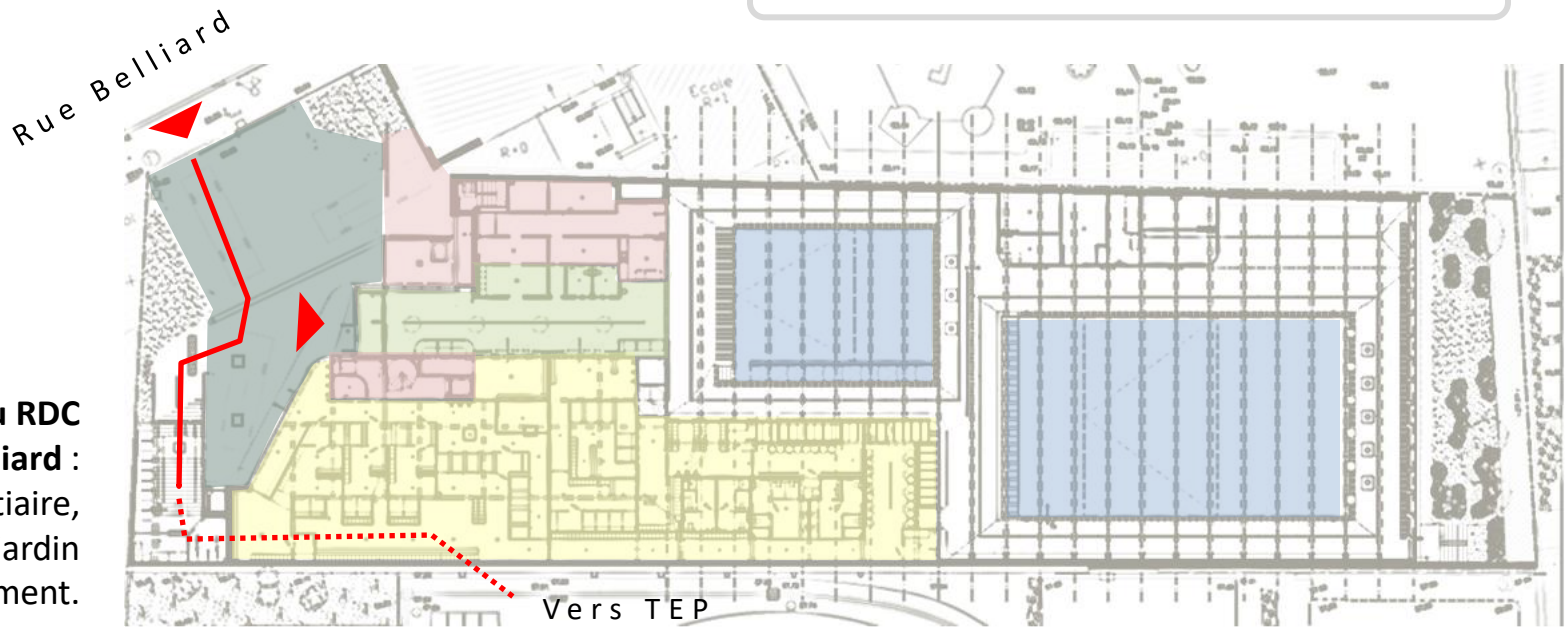

Plan du R+1 - Niveau TEP
Liaison fonctionnelle, zone administration, toiture végétalisée et jardin en extension du TEP

Les locaux techniques sont situés en sous-sol

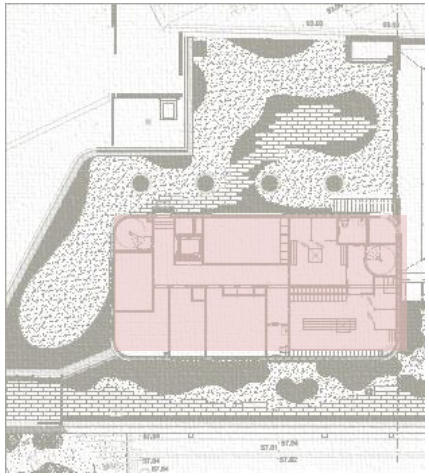

Parvis

Accueil

Vestiaires

Bassins

Zone service

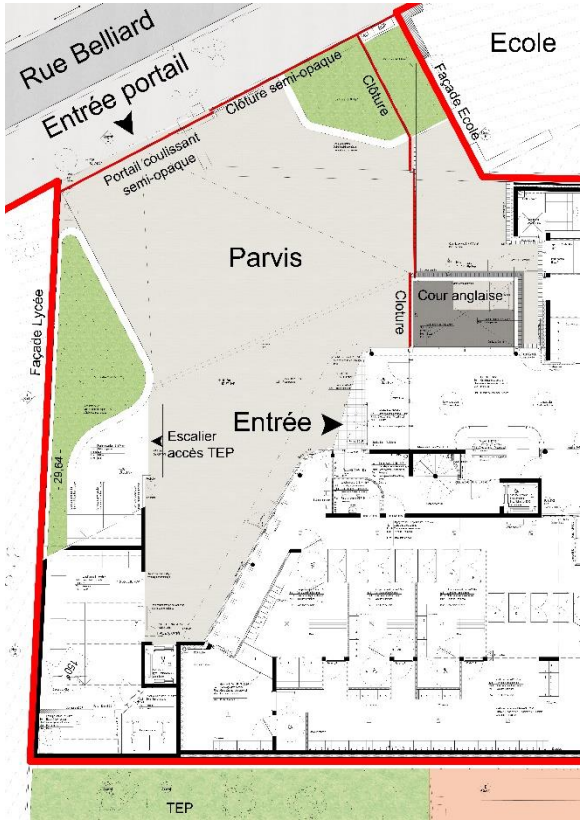

Perspective depuis la rue Belliard sur la clôture / portail d'accès à la piscine

la suppression du data center sur la rue Belliard agrandit et ouvre le parvis de la piscine sur la rue Belliard :

- l'équipement est plus visible depuis l'espace public, la profondeur de la parcelle et la présence du TEP sont mises en valeur,
- l'accueil du public est amélioré, gagnant en espace d'attente et de détente où la présence du végétal sera renforcée.

1. Les clôtures sur rue et sur TEP ont été augmentées à 3 m.
2. L'accès du jardin surplombant le parvis est réservé au personnel de la piscine.
3. Des garde-corps et un bandeau d'acrotère en façade sur le TEP protègent la toiture non accessible au public de tout accès. Le jardin sur le TEP propose des agrès.
4. La sécurisation de la cité Fleurus et de l'école est renforcée par des grilles en limites de propriété.

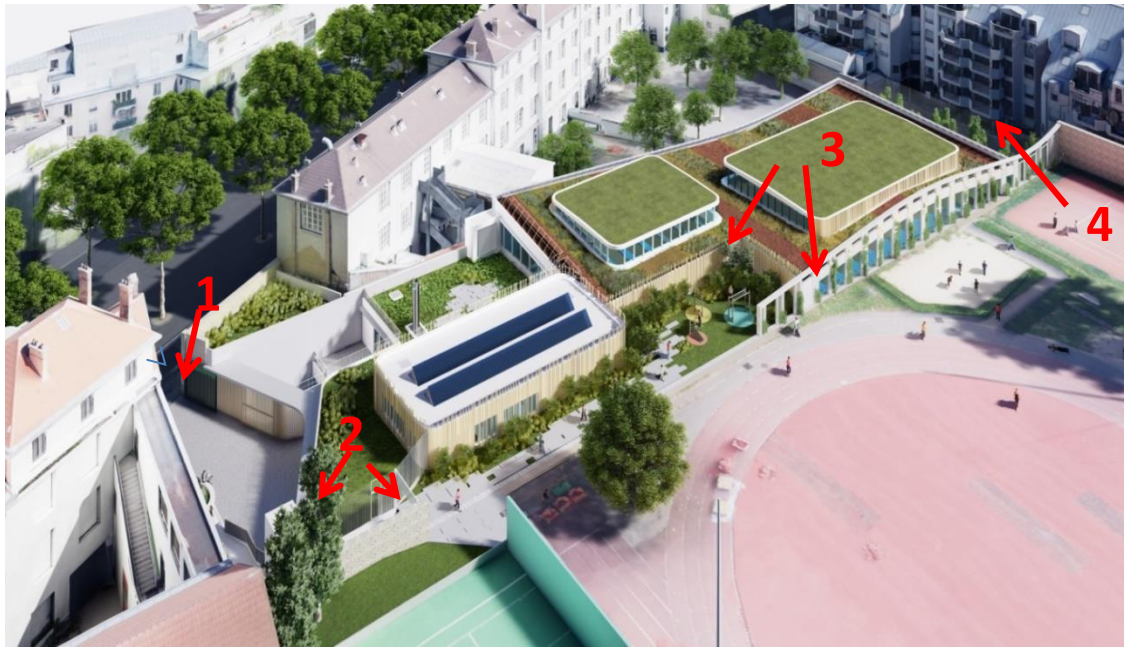

Vue axonométrique côté ouest depuis le lycée hôtelier et le TEP (Phase APD)

4. Le projet et ses abords _ Relation entre la piscine et le TEP

Vue depuis le TEP à l'angle sud-ouest entre TEP, future piscine et Cité Fleurus

Un portail a condamnation permet d'ouvrir ou fermer la liaison entre les 2 équipements

La toiture de la piscine offre une extension paysagée au TEP

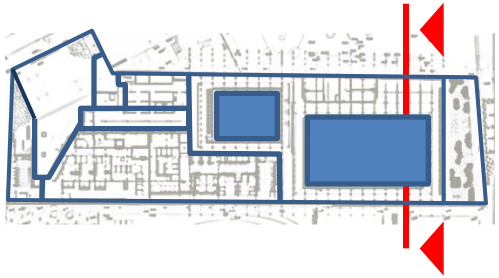

Plan de repérage

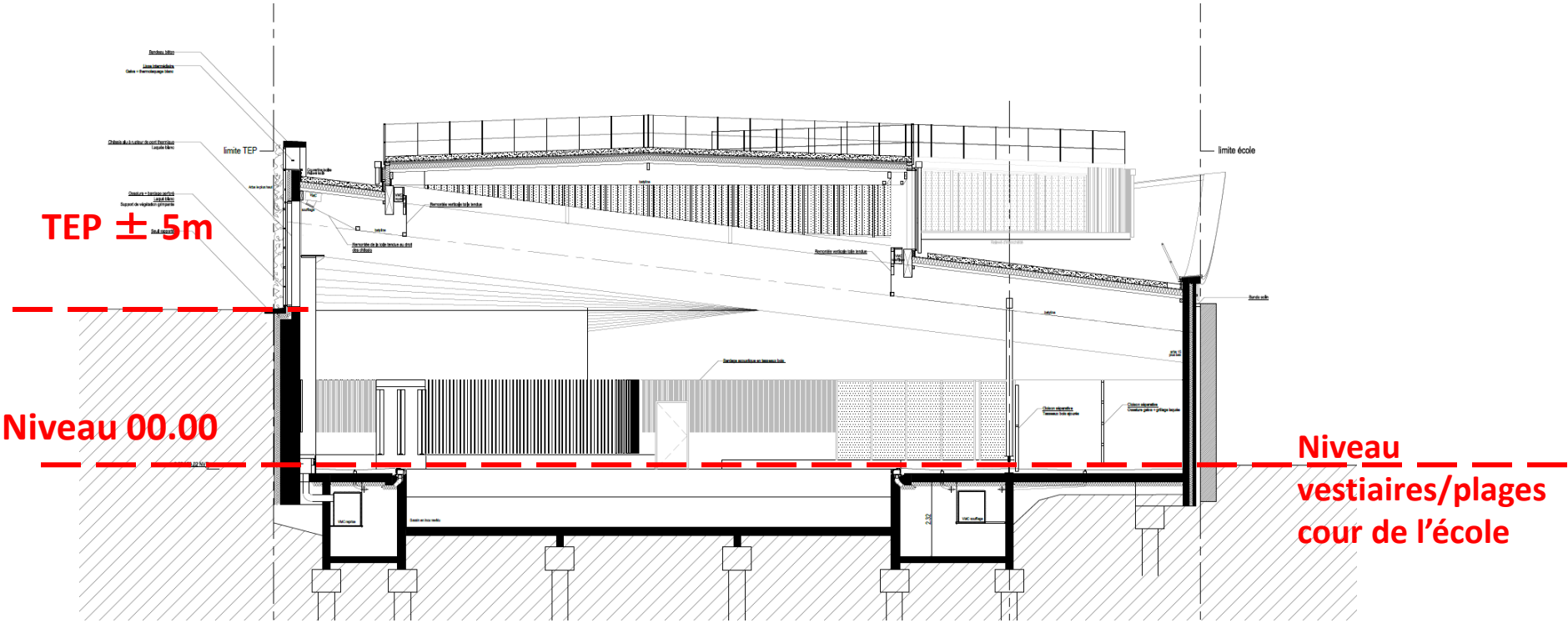

Coupe transversale sur les vestiaires et l'école

Vue depuis la cité Fleurus

Vue depuis l'école

<u>Le jardin des Abysses</u>
Lové entre 4 murs, cet espace se veut intime et secret. C'est un **lieu non accessible**, ne générant **pas nuisances sonores ni lumineuses (pas d'éclairage artificiel)**, qui s'offre uniquement aux regards des usagers depuis la halle bassin. **L'espace de fait est réservé à la biodiversité** et notamment à l'espèce cible du moineau domestique.

Axonométrie côté cité Fleurus

Le projet, lancé en 2016 sous le Plan Climat 2012, comprenait un chauffage au gaz.
Aujourd'hui, le projet devra répondre au Plan Climat Air Énergie 2018.

Dans cette optique, il est retenu de remplacer le gaz par du chauffage urbain, en vue de :

- Répondre à l'approche de quartier par la création d'une boucle d'eau chaude desservant plusieurs équipements municipaux : la piscine, mais aussi l'école et les vestiaires du TEP

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (EGES) : Diminution de 95TCO²/an soit, -28% sur les trois équipements

- Supprimer la consommation d'énergie fossile sur l'opération et à terme sur 2 autres équipements voisins

- Viser une consommation énergétique de 2 391 kWh (calcul effectué en phase APD), soit un gain de 49% par rapport à 2010 pour des piscines semblables.

- Tendre vers les 60% d'EnR² dont 20% produite localement (CPCU + Panneaux photovoltaïques + récupération de chaleur)

- Respecter les recommandations de l'OMS pour la qualité de l'air, par la baisse des émissions de gaz à effet de serre

Cette modification nécessite :

- la création d'une station d'échange vapeur sur le TEP le long de la rue Championnet, compatible avec le PLU (zone urbaine verte)
- la réalisation en tranchée d'une boucle d'eau chaude alimentant les réseaux des sous-stations hydrauliques des 3 équipements : les vestiaires du TEP, la piscine et l'école de la rue Belliard.

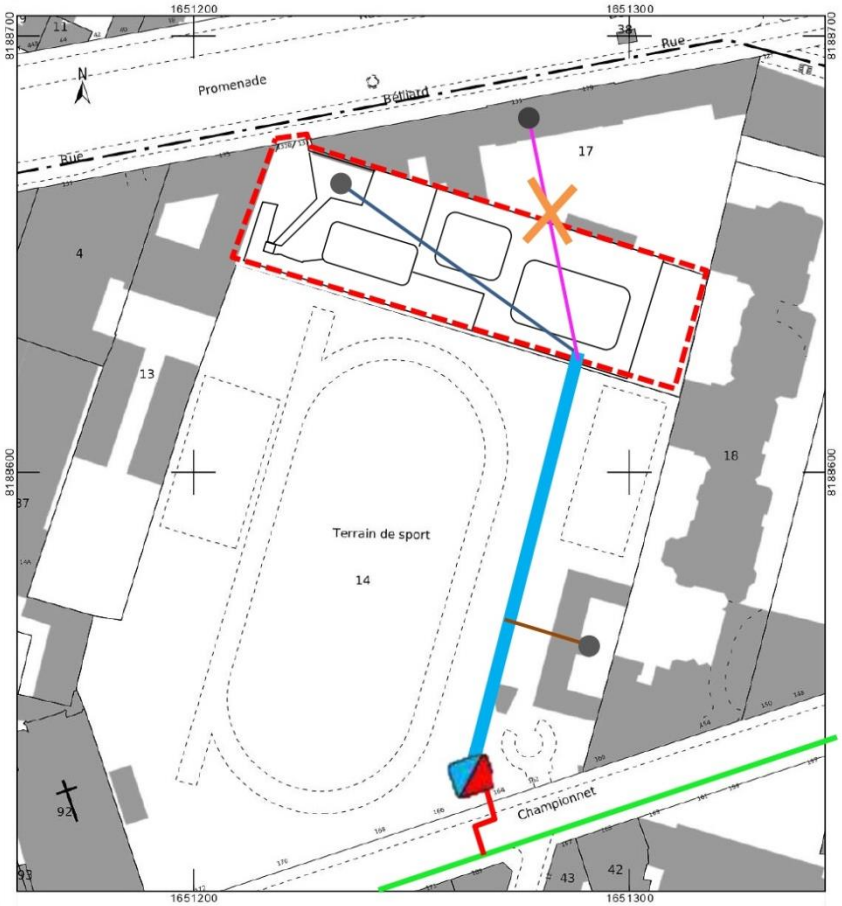

Réseaux CPCU sous voirie

Emprise Piscine

Station d'échange vapeur

Alimentation CPCU

Boucle eau chaude primaire — 1 aller /1 retour 150 dn + calorifuge

Boucle école — 1 aller /1 retour 100 dn + calorifuge

Boucle piscine — 1 aller /1 retour 100 dn + calorifuge

Boucle vestiaires TEP

3 Sous-stations hydrauliques

2 Vannes d'attente

7. Démolitions DLH

3 niveaux de parking dont 1 semi-enterré

Rampe d'accès

Garage réparation automobiles

Immeuble d'habitations R+2 + combles

Boxes de parkings

1er trim. 2022 à 3eme trimestre 2022

8. DÉMOLITION DCPA OFFICE ÉCOLE

4eme trimestre 2022 : démolition de l'office de l'école et reconstitution du pignon de l'école.

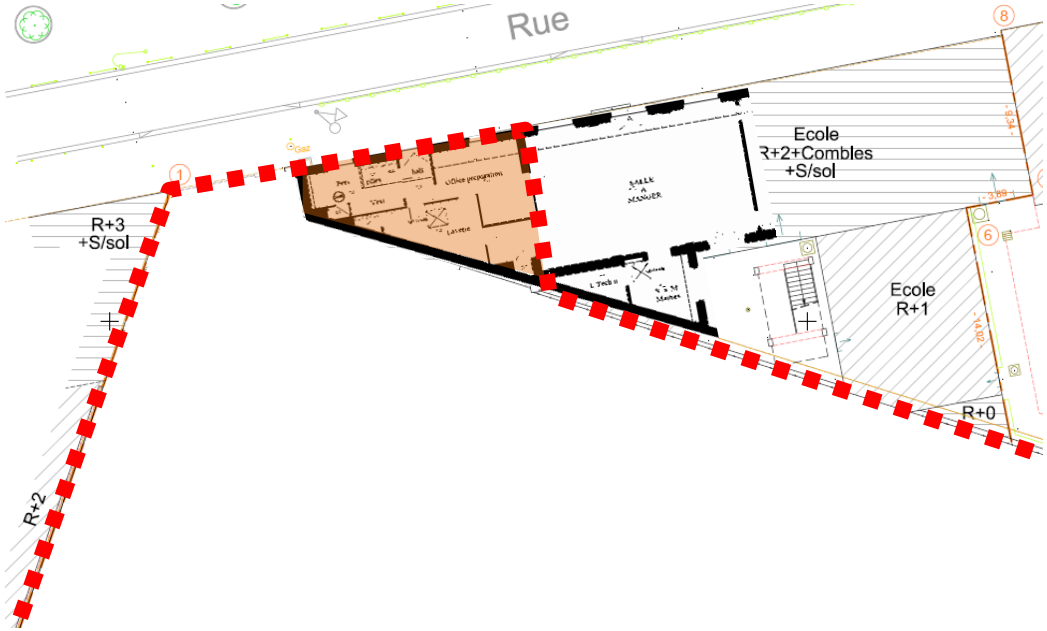

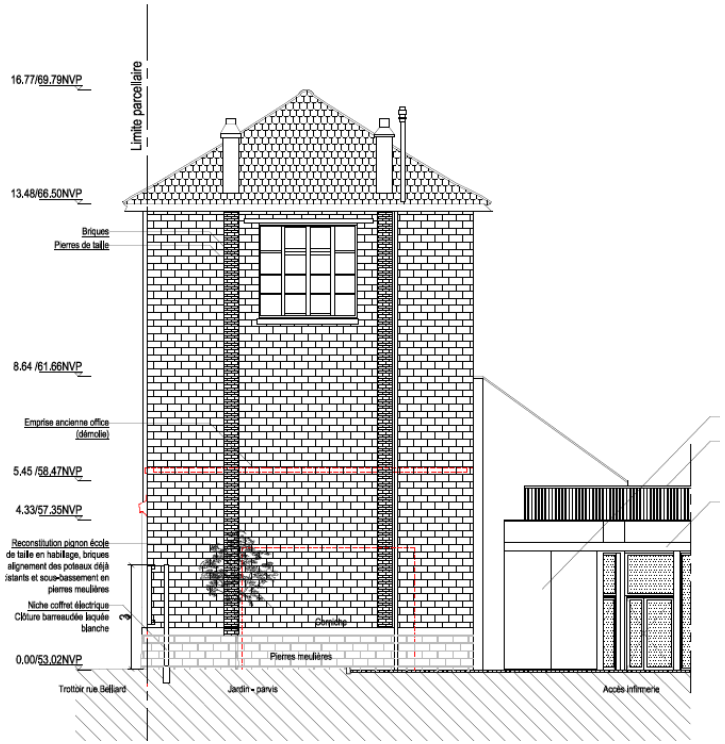

Merci de votre attention